

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 MARS 2018

Présents : M. Colino, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Bernier, Mme Lesellier, M. Blin, Mme Marnier, Mme Vaillant.

Absents excusés : Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Alexandre.

Absents : M. Leboulanger, M. Crave.

Secrétaire de séance : Mme Legoupil.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Delaunay à Mme Martin Calderon et par Mme Alexandre à Mme Legoupil. Il présente le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'achat de tablettes numériques pour l'école.

2. Subventions aux associations pour 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations pour l'année 2018 :

Associations	Subventions 2018
APE	1950
Comité des fêtes	1000
Anciens combattants	300
Chorale Cant'Amay	300
AJA	300
Familles rurales	800
ICL	250
ADMR	500
Enfants du Oualo	100
CFA bâtiment	50

Maisons Familiales Rurales	200
APEDAC	100
Assoc Odon Côte 112	50

3. Retrait des délibérations concernant la cotisation foncière des entreprises

Considérant que la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est seul compétente pour la fiscalité des entreprises, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer les délibérations des 12 décembre 1996 et 15 septembre 1999 qui instituaient des exonérations de cotisation foncière des entreprises.

4. Dénomination des rues du lotissement « Le Grand Jardin »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer comme suit les rues du lotissement « Le Grand Jardin » :

- Impasse Simone Veil
- Impasse Marie Curie

5. Eclairage public - renforcement du réseau existant

Monsieur le maire présente un projet de renforcement du réseau d'éclairage public existant consistant en la pose d'un foyer sur la RD 212, d'un foyer rue de la Cavée et de deux foyers place de la Résidence.

Le coût total de ces travaux s'élève à 9 707.57 € TTC et la part de la commune se monte à 6 067.23€. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.

6. Convention de mise à disposition du terrain de football avec la communauté de communes

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de football communal avec la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

7. Adhésion à IngÉEAU – agence technique départementale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'agence technique départementale IngÉEAU qui apporte une assistance technique dans le domaine de l'assainissement et désigne Monsieur le maire comme représentant titulaire à l'Agence.